

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 853

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 62

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° AAB : « L'avant-dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 225-71 est complétée par les mots : « , ni pour l'application du premier alinéa de l'article L. 225-69-1. » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique. Il s'agit de coordonner au sein des sociétés duales (composées d'un conseil de surveillance) l'ajout, effectué au Sénat, d'une disposition écartant les administrateurs représentant les salariés actionnaires du calcul de la parité au sein du conseil.